

Chère madame la Doyenne,

Les MA se sont réunis lundi passé, 13 octobre, pour discuter de l'éventualité d'une augmentation de leur taux d'engagement à 85% minimum. La participation fut exceptionnelle: elle a atteint 50%, si l'on compte les personnes présentes et excusées. Cela témoigne d'une préoccupation, sinon d'une inquiétude, largement partagée.

Il est très vite apparu lors de la discussion que la question du taux d'engagement était subordonnée à celle, bien plus importante, de la «double peine» des MA à Lausanne, à savoir: (i) un mandat de quatre ans, et (ii) huit heures d'enseignement hebdomadaires à plein temps. Ces conditions de travail sont sans commune mesure avec ce que les autres universités suisses proposent à leurs MA, puisque la durée des mandats y est généralement de six ans, et peut aller jusqu'à huit ans (Neuchâtel), et que le nombre d'heures enseignées par semaine n'y dépasse pratiquement jamais quatre heures.

Vous comprendrez qu'avec deux années en moins à disposition et le double de charges d'enseignement, nous puissions, en tant que MA, nous sentir pénalisés par rapport à ces autres collègues de Suisse qui ont un poste jugé «équivalent». Plus encore, nous tenons à vous alerter sur la menace qui pèse de ce fait sur l'avenir de la relève en Lettres à Lausanne: il va en effet devenir toujours plus difficile pour nous, avec un tel fardeau d'enseignement, de concocter en quatre ans des dossiers de candidature compétitifs à l'échelle nationale,- sans même parler de l'étranger. Enfin, il convient de prendre la mesure du paradoxe auquel nous sommes confrontés dans notre parcours professionnel: le statut de MA est de l'ordre de la relève, mais, d'une part, la stabilisation facilitée des MA en MER n'a pas cours en Lettres et, d'autre part, les conditions faites aux MA lausannois restreignent le temps qu'ils peuvent consacrer à la recherche, et diminuent donc d'autant leurs chances d'être nommés ailleurs.

Aussi la priorité absolue doit-elle être aujourd'hui donnée, selon nous, à la baisse du taux d'enseignement hebdomadaire à quatre heures, et au rétablissement des mandats de six ans qui étaient encore la règle avant la dernière modification de la Loi sur l'Université de Lausanne. La question du taux d'engagement minimum nous apparaît secondaire par rapport à cet enjeu; ou plutôt, elle ne peut être débattue qu'à l'horizon de cette priorité autrement plus cruciale pour nous.

Cordialement,
Jérôme David, comité de l'ACIL

20.10.08